

FICHE DESCRIPTIVE ACTION DE FORMATION

AIPR : Encadrants ou concepteurs (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Votre contact

IFRB Poitou-Charentes 05 49 61 20 66 contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

1,00 jour - 7:00 heures

Tarif

180.00 € HT soit 216.00 € TTC par participant

<u>Public</u>

Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant (Encadrant) ou l'encadrement des opérations sous la direction du responsable de projet (Concepteur), et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux.

Pré-requis

Lire et comprendre le français

Modalités, moyens pédagogiques et supports

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Alternance d'études de cas, d'apports théoriques et d'activités de compréhension et d'acquisition.

Mise à disposition d'un ordinateur ou tablette connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le MEEM.

Entraînement au passage du QCM AIPR (1 heure).

Profil de l'intervenant

Formateurs, ingénieurs ou techniciens dans le domaine de la prévention des risques, formés, qualifiés et ayant suivi une actualisation périodique de leurs compétences théoriques, pratiques et d'animation.

Informations complémentaires

Au 1er janvier 2018, sur tout chantier de travaux, les personnels concepteurs, encadrants et opérateurs intervenant à proximité des réseaux devront être en possession d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Pour que l'employeur délivre cette AIPR, les compétences des personnels intéressés doivent être vérifiées.

Objectifs professionnels

Se préparer et réussir l'examen AIPR

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique

S'entrainer sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux

Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires

Contenu

Partie théorique

Marquage / Piquetage au sol

Cartographie

Compétences des personnels

Formulaire de DICT

Analyse des réponses du DCE et du marché

Application du guide technique

Lectures des indices et affleurants

Travaux sans tranchée

Constat d'arrêt ou de sursis

Constat de dommage

Opérations sur chantier

Partie pratique

Entraînement au test QCM (test blanc)

Critères et modalités d'évaluation

Examen

Vérification des identités

Mise à disposition d'un ordinateur connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer). Attribution d'un ticket à usage unique d'accès à la plateforme nationale d'examen. QCM: série de 30 ou 40 questions selon votre rôle (Encadrant, Concepteur ou Opérateur) Si réussite à l'examen, une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, conformément à la règlementation DT-DICT, sera délivrée aux stagiaires.

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.



